



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire**

Villacoublay, le **07 MAI 2021**
N° /ARM/DSAE/DIRCAM/NP
1336

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du
Grand-Est

OBJET : Construction et exploitation d'un parc éolien dans le
département de la Marne (51).

RÉFÉRENCES : liste en annexe I.

PIÈCES JOINTES : deux annexes.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence f), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 190 mètres sur le territoire de la commune de Maisons-en-Champagne (51).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet est de nature à remettre en cause leurs missions.

En effet, du point de vue des contraintes aéronautiques, le projet se situe dans un secteur défini autour de la ZIT 42 (annexe II), qui sur décision gouvernementale et sous faible préavis, peut faire l'objet d'une protection particulière en cas de menace, dans le cadre d'un renforcement de la posture permanente de sûreté (PPS). L'implantation de nouveaux aérogénérateurs n'est donc pas possible dans ce secteur.

Par conséquent, j'ai le regret de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile et que dans le cadre des plans de défense et des moyens supplémentaires déployés pour assurer la sécurité et la sûreté nationale, je ne donne pas mon autorisation pour sa réalisation.

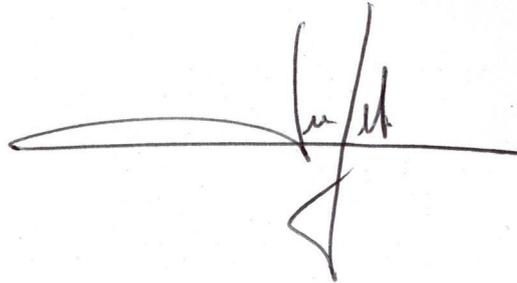
Par ailleurs, je ne donne pas mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence d).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État
et par délégation,
le général de brigade aérienne Etienne Herfeld,
directeur de la circulation aérienne militaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line on the left, followed by a vertical line that crosses the horizontal one, and a large, stylized 'H' or 'E' shape on the right.

ANNEXE I de la lettre n°336 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP du 07 MAI 2021

Références

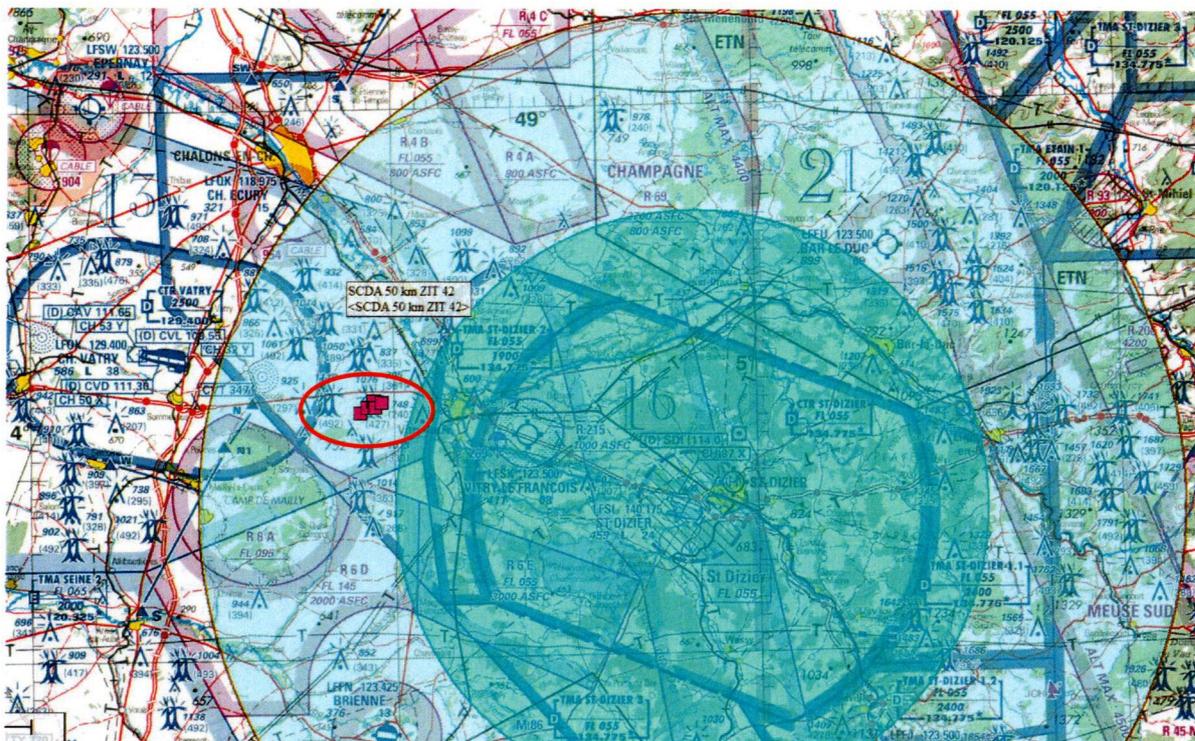
- a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
- b) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
- c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État¹ ;
- d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement², modifié ;
- e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation³ ;
- f) votre courriel du 12 mars 2021 (réf. AIOT : 0100000218_Parc éolien des Perrières II).

¹ NOR DEFD1308371A

² NOR DEVP1119348A

³ NOR EQUA9000474A

Cartographie des contraintes aéronautiques relatives au secteur défini autour de la ZIT 42



Emplacement du projet

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est.
UD 51 - Subdivision MARNE 2
ud51.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr / dsac-ne-epoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Marne.
dmd51.sec.fct@intradef.gouv.fr
- Monsieur le chef d'Etat-Major de Zone de Défense Nord-Est.
emzd-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr
- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_0475_2021).